

4- CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour être instruit, il doit **impérativement** se composer des pièces suivantes :

- Le présent dossier de demande dûment renseigné et signé ;
- Une copie de l'avis de l'architecte-conseiller visé par l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux ;
- Un plan de situation du bâtiment dans la Commune ;
- Les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs des travaux détaillés par pignon traité (m² traités par pan de mur) ;
- Une copie de l'arrêté municipal autorisant les travaux ;
- Une ou plusieurs photographies numériques des façades concernées ;
- Un relevé d'identité bancaire.

Le dossier de demande de subvention doit être transmis à :

Communauté de Communes du Sud Messin - 2, Rue Pilâtre de Rozier - 57420 GOIN

Pour tout renseignement complémentaire : Anthony JAMAIN - 03-87-38-04-10
anthony.jamain@sudmessin.fr